



COMMUNE DE FILLIÈRE

Thorens-Glières, le 04 avril 2017

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du **Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de FILLIERE** qui se tiendra le :

Lundi 10 avril 2017 à 20h30
à la Salle TOM MOREL de Thorens-Glières.


Le Maire
Christian ANSELME

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu de la séance du 13.03.2017

Désignation du secrétaire de séance

- 1- *Prise de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) par le Grand Annecy au 1^{er} janvier 2017*
- 2- *Instauration de la politique d'abattements de la taxe d'habitation de la commune nouvelle*
- 3- *Harmonisation des bases de taxe d'habitation de la commune de Fillière*
- 4- *Fixation et vote des taxes directes locales*
- 5- *Intégration Fiscale Progressive (IFP)*
- 6- *Vote du Budget 2017 de la commune de Fillière (budget principal et budgets annexes)*
- 7- *Demandes de subventions 2017*
- 8- *Demande de subventions dans le cadre du FDDT 2017 (Fonds départemental pour le développement des territoires) auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie*
- 9- *Approbation des tarifs communaux de Fillière 2017 (salles communales)*
- 10- *Vente de bois sur les communes d'Évires (690 m³) et de Saint-Martin-Bellevue (170 m³)*
- 11- *Programme 2017 des travaux à réaliser en forêt communale : Demandes de subventions auprès du Conseil Régional*

- 12- Modification du tableau des emplois permanents*
- 13- Instances paritaires : fixation du nombre de représentants de personnel*
- 14- Autorisations de signature des conventions à intervenir avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (médecine professionnelle et préventive, prévention des risques professionnels, hygiène et sécurité)*
- 15- Agence Postale Communale de St-Martin-Bellevue : complément à la délibération n°2017 52 relative au recrutement dédié*
- 16- Centres de loisirs : autorisation de signature de la convention à intervenir avec la commune de Villaz*
- 17- Questions diverses.*

